

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 11 mai 2022

## Un nouveau Conseil pour la CPAM de la Côte-d'Or

Le nouveau Conseil de la caisse d'Assurance Maladie de la Côte-d'Or (CPAM) a été installé le 6 mai en présence de Monsieur Patrice BEAUMONT, chef d'antenne de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de Sécurité sociale (Direction de la Sécurité sociale).

Il est composé de 40 membres (titulaires et suppléants) représentant notamment les assurés salariés et travailleurs indépendants, les employeurs et les associations et institutions de la santé de Côte-d'Or.



**Madame Annik AMIARD (voir photo), représentant la Mutualité Française, a été réélue Présidente du Conseil de la CPAM.**

Monsieur Yves BARD (Union des entreprises de proximité – U2P) a été réélu 1er Vice-Président. Monsieur Michel MORAUX (CFDT) élu 2ème Vice-Président.

Le Conseil a pour mission, notamment, de définir les objectifs d'amélioration du service rendu aux usagers et met en œuvre la politique d'action sanitaire et sociale de la CPAM (850 000 euros d'aides versés en 2021).

Dans sa déclaration, Annik AMIARD souligne : *« Cette nouvelle mandature va prendre place dans un contexte très particulier d'une crise sanitaire sans précédent qui a percuté de plein fouet notre société. Je suis convaincue que l'Assurance Maladie doit confirmer sa posture de service envers les plus fragiles par le développement des actions « d'aller vers », dans l'objectif d'identifier et d'accompagner ces publics pour qu'ils accèdent au droit commun. L'Assurance Maladie doit également s'investir dans des actions de prévention et d'éducation à la santé pour accompagner l'évolution inquiétante des pathologies chroniques. Bien sûr, la CPAM comme tout service public moderne doit être un acteur important dans le déploiement du numérique en santé, mais sa vocation sociale l'oblige également à toujours veiller à ne laisser personne sur le bord de la route et de toujours envisager son action de la manière la plus inclusive possible.*

*Je souhaite souligner enfin que l'Assurance Maladie est une institution qui a su garder et même améliorer plus particulièrement ces dernières années, la confiance de ses publics. Mais, seule, elle ne peut pas tout et elle a besoin de s'appuyer sur des partenaires qui respectent et partagent ses valeurs. »*

### Contact presse :

Guillaume JENET, responsable communication externe

Tél.: 03.80.59.37.42 – 06.09.03.45.88 – [presse.cpam-cote-or@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cpam-cote-or@assurance-maladie.fr)